



LES BREVES DE

TELOCHÉ

Avril 2020

Edito du Maire

Mesdames, Messieurs, chers Concitoyens,

Nos vies se trouvent bousculées voire malmenées par cette crise sanitaire d'une ampleur rare et non contrôlée.

J'ai tenu avec mon équipe à communiquer avec vous tous.

Nous sommes dans la quatrième semaine de confinement, je comprends que cela peut paraître difficile pour certains et certaines d'entre vous.

La gravité de cette crise sanitaire nous impose à tous, la rigueur et le respect de ces règles de confinement.

Nous ne devons pas être les complices de la prolifération de ce virus.

Nous ne devons pas porter par nos négligences et notre laxisme notre part de responsabilité dans cette liste noire de décès qui ne s'arrête plus.

Respectez le confinement, respectez les gestes barrières.

Ne pénétrez pas dans les zones interdites : (parcs, terrains de sport et autre lieux publics confinés)

En complément de ces règles, après l'avis défavorable de Mr le Préfet pour la solution du couvre-feu, j'ai décidé de neutraliser l'éclairage public, pourquoi ?

Il était constaté que beaucoup de personnes ne respectait pas ce confinement...

La mairie est fermée au public, les agents effectuent leur tâche en télétravail.

Vous trouverez sur le site de la commune toutes les infos, actions et directives de l'Etat.

Vous souhaitez aider les personnes fragiles et isolées, voire inquiètes par la mise en place des règles de confinement. A leur demande vous pouvez les aider à s'inscrire sur le registre confidentiel des personnes vulnérables.

L'aide alimentaire, le contact verbal et la solidarité de proximité seront des actions fortes et utiles pour ces personnes.

Je terminerai en encourageant et en remerciant tous les habitants de Teloché qui œuvrent dans l'ombre et la générosité.

Merci aux personnes qui conçoivent des masques en tissu et un grand merci à tous les acteurs médicaux.

Merci aux commerçants qui se rendent disponibles pour les plus nécessiteux.

Prenez soin de votre santé.

Continuez à avoir un œil bienveillant dans votre quartier.

Militez pour le confinement et le respect des gestes barrières.

Nous gagnerons cette bataille.

Solidairement, votre Maire.

Gérard Lambert

La mairie et vous

Les services sont fermés depuis le 17 mars dernier pour une durée indéterminée.

Vous pouvez nous joindre aux heures habituelles

◇ par téléphone au 02.43.42.00.13

◇ par mail : commune@mairiedeteloche.fr

Des imprimés d'attestation sont disponibles dans la commerces de proximité.

Pendant la période de confinement les dossiers (Etat Civil) sont traités en mairie.

Toutes les demandes en urbanisme sont suspendues conformément à une ordonnance parue récemment;

La communication pour les Telochéens

Le site internet : <https://www.mairiedeteloche.fr/>

Des applications Intramuros & Centolive (pour accéder aux informations mises sur le panneaux lumineux de la commune)

Ce registre a été créé suite à la canicule de 2003 et a été étendu pour le plan grand froid. Malgré plusieurs rappels sur l'existence de ce registre, il est à déplorer qu'aucune inscription n'a été enregistrée. De ce fait, les services de la mairie ne peuvent contacter des personnes éventuellement dans le besoin.

Toutefois, il n'est pas trop tard.

Pour cela, il faut remplir certaines conditions :

- Personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- Personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.



Vous êtes nombreux, professionnels, étudiants, non-soignant à vous être spontanément manifestés pour aider et contribuer à la gestion de crise COVID-19 en proximité. Nous vous en remercions sincèrement !

La réserve de mobilisation des étudiants en santé (RME)

Activée le 20 mars, elle vise à réponse aux besoins des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle fait appel aux élèves et étudiants en santé actuellement en formation en filières paramédicales (aide-soignant, infirmiers, masseurs-kinés...) et médicales (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).
La réserve de mobilisation des professionnels (RMP)

Activée le 26 mars, la plateforme renforts-COVID Pays de la Loire est ouverte aux professionnels volontaires (soignants et non-soignants) pour se faire connaître ; et aux structures de santé pour faire connaître les besoins de renforts en personnels.

Ce dispositif de mobilisation des professionnels est géré à l'échelle de chaque direction territoriale - ARS, pour les besoins non satisfaits par la réserve étudiante, si le besoin concerne des professionnels diplômés, ou s'il nécessite une compétence spécifique.

je suis volontaire : <https://ars-pdl.fr/covol/public/volontaire>

je suis un établissement, une structure et j'ai besoin de renforts en personnel : <https://ars-pdl.fr/covol/public/>

Si vous n'avez pas reçu d'identifiant, adressez la demande à ars-pdl-covid-data@ars.sante.fr



Une réserve civique est également ouverte aux acteurs publics et associatifs, aux citoyens qui souhaitent contribuer à des missions :

- d'aide alimentaire aux plus démunis,
- de garde exceptionnelle d'enfants,
- de lien avec les personnes fragiles isolées,
- de solidarité de proximité

Elle est organisée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), qui travaille en partenariat étroit avec l'ARS <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

Déchets : pour protéger les travailleurs, mouchoirs et masques doivent être jetés dans un sac plastique gardé 24 heures.

[Dans un communiqué du 23 mars 2020](#), le ministère de la transition écologique précise que **les mouchoirs, masques et gants usagés** soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.

CONSIGNES

- 1- Mouchoirs, masques, gants usagés sont jetés dans un sac plastique dédié, résistant avec une fermeture fonctionnelle ;
- 2- Fermer soigneusement ce sac, le conserver 24h ;
- 3- Le placer dans un sac plastique pour ordures ménagères.

Des gestes simples pour préserver la santé des travailleurs !



COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  **0 800 130 000** (appel gratuit)